Laval Agglomération

Département de la Mayenne

BOURGON - 2 - C

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL
4.2 - Règlement graphique

P.L.U.i arrêté le : 12 DÉCEMBRE 2018

P.L.U.i approuvé le : 16 DÉCEMBRE 2019

Modification n°1 pour Approbation par le CC le 20 décembre 2021

1:5 000

0 100 200 m

N

PRIGENT & ASSOCIES
Atelier d'urbanisme
108A rue Eugène Pottier
35 000 RENNES
Tel : 02 99 79 28 19

EMPLACEMENTS RÉSERVÉS	N°	SURFACE (en m²)

Références OAP	Nom	SURFACE (en m²)

La légende indique systématiquement l'ensemble des thématiques identifiées sur le territoire intercommunal (par choix de simplification).
Toutes les communes ne sont pas pour autant dotées de toutes les thématiques citées ci-après sur leur territoire.

INFORMATIONS

Cours d'eau et écoulements

- Cavités naturelles
- 10 - Zones de recherche et d'exploitation de carrière
- 16 - Sites archéologiques
- 99 - Zones inondables
- 99 - Aléas miniers
- 99 - Lotissements

PRESCRIPTIONS

- Arbre remarquable
- 15 - Marges de recul
- 07 - Haies à protéger au titre du L 151-23 du CU
- 07 - Haies à créer pour le renforcement des continuités écologiques
- Espaces boisés classés
- Secteurs avec limitation de la constructibilité ou de l'occupation pour des raisons de nuisance ou de risque
- Emplacements réservés
- Éléments de paysage à protéger
- Terrains cultivés ou non bâtis à protéger en zone urbaine
- Bâtiments susceptibles de changer de destination
- STECAL
- Orientations d'aménagement et de programmation
- Zones humides

ZONAGE

ZONE URBAINE

- Ua - Tissu bâti ancien
- Ub - Tissu urbain périphérique
- Ul - Équipements collectifs
- Ue - Activités économiques
- Ueb - Site industriel de La Forge à Port-Brillet
- Uem - Zone d'activités de La Meslerie
- Us - Zone urbaine spécifique

ZONE AGRICOLE

- A - Agricole
- Aa - STECAL destiné à développer des activités non agricoles
- Ae - STECAL destiné aux activités équestres et hippiques
- As - STECAL destiné au stationnement
- Ar - STECAL destiné à la production d'énergies renouvelables
- Ap - Agricole sans aucune construction
- Aah - STECAL destiné à développer des activités non agricoles et à accueillir de nouvelles construction d'habitation

ZONE A URBANISER

- 1AUe - A urbaniser à vocation économique à cor
- 1AUh - A urbaniser à vocation habitat à court ter
- 1AUl - A urbaniser à vocation équipements et loi
- 2AUh - A urbaniser à vocation habitat à long tern

ZONE NATURELLE

- N - Naturelle
- Naa - STECAL destiné à l'installation d'abris pour animaux
- Nc - STECAL dédié au maintien et au développement des carrières
- Ncp - STECAL destiné à l'installation de cabanes de chasse et de pêche
- Nf - Secteur destiné à l'exploitation des forêts
- Nl - Secteur destiné à des équipements de loisirs
- Nl1 - STECAL destiné au développement de gîtes
- Nl2 - STECAL destiné au maintien et au développement de camping
- Nl3 - STECAL dédié aux loisirs motorisés
- Nl4 - STECAL dédié aux activités de comité d'entreprises